

Présents à la réunion :

Mesdames, Letizia CAMIER, Odile GUILLERM, Claudine VIDAL, BRUNETEAU

Messieurs Robert LESOU, Louis-Marie GIACOBBI, Lionel BROUQUIER, Jean-Jacques LUCIANI, Pierre VENEL, Jean-Mathieu CHIOTTI, Guy LE MOULT, Jean GREPIN,

Excusée : Madame Monique RUMELHARD

Compte rendu de la réunion du 5 décembre 2011 : Monsieur LESOU signale que la sirène réparée n'a pas fonctionné le 1^{er} mercredi de janvier. Lionel BROUQUIER reconnaît qu'il a oublié de la mettre en marche.

Rectifier TEOM au lieu de TEAM

Le CR de la réunion est approuvé

Le SCoT de la Provence Verte

Monsieur GIACOBBI fait un exposé sur ce qu'est le SCoT

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) a été créé par la loi SRU de décembre 2000 (loi Solidarité et Renouvellement Urbain), modifié par la loi Urbanisme et Habitat de juillet 2003

C'est un document de planification stratégique intercommunal du territoire à 10 ans avec une portée juridique, il est considéré comme un moyen de maîtrise de l'évolution des espaces.

Le SCoT Provence Verte s'inscrit dans une continuité de démarches territoriales qui ont toutes le même périmètre : La Provence Verte. Cette démarche doit permettre une stratégie collective d'aménagement et de développement, pour une programmation collective de la croissance urbaine et de sa répartition.

Des principes :

Principe d'Equilibre : Le SCoT doit maîtriser l'étalement urbain, le développement de l'espace rural, la préservation des activités agricoles et forestières, la protection des espaces naturels et des paysages dans une logique de développement durable.

Principe de Diversité des fonctions Urbaines et de Mixité Sociale : le SCoT doit anticiper les capacités de construction et de réhabilitation en habitat afin de créer les conditions d'une mixité sociale et spatiale. Il doit prévoir les implantations des équipements économiques et des équipements publics, gymnases, écoles, collèges, services publics, zones d'activités, zones commerciales... il doit veiller à l'équilibre entre l'emploi et l'habitat pour tendre à une maîtrise des déplacements et des moyens de transports.

Principe de respect de l'Environnement : Quand les espaces naturels, ruraux, périurbains font l'objet d'aménagements ils doivent être dans une logique d'économie et d'équilibre tout en veillant à maîtriser les déplacements notamment automobiles. La préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des paysages est recherchée. Les nuisances et risques de toutes natures (incendies, inondations, risques technologiques) seront pris en compte

Le PNR

Le C.G 13 s'est prononcé en faveur du PNR, il reste l'élection du président du syndicat en février ou mars

Questions diverses :

Carrière de Mazaugue Un dossier établi par Pierre VENEL a été transmis aux membres de la commission lors de la précédente réunion

Vigilance sur les gaz de schistes

Information de la tenue d'une semaine nationale sans pesticide du 20 au 30 mars. Les membres de la commission sont d'accord pour participer à cette opération

La prochaine réunion aura lieu le **lundi 20 février à 16h30 Petite Salle du Moulin à Huile**

La secrétaire,

Claudine VIDAL